

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2014

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2014

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 06 avril 2012 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 juin 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 30 juin 2014, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 79,33% de l'actif total au 30 juin 2014.

Tunis, le 23 juillet 2014

Le commissaire aux comptes :

P/ GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI

BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	1 935 803	2 006 738	1 966 208
	- Actions et droits rattachés		1 935 803	2 006 738	1 966 208
	- Titres OPCVM		-	-	-
	Placements monétaires et disponibilités :		492 014	424 024	525 061
	- Placements à terme		-	-	-
	- Disponibilités		492 014	424 024	525 061
	Débiteurs divers (sommes à l'encaissement)		12 250	99 847	1 044
	TOTAL ACTIF		2 440 067	2 530 609	2 492 313
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.2	7 845	8 447	8 171
	Autres créditeurs divers	3.3	8 028	16 477	15 697
	Total passif		15 873	24 924	23 868
ACTIF NET	Capital		2 423 151	2 516 606	2 451 459
	Capital en nominal :	3.4	3 025 700	2 903 700	3 035 900
	- Capital début de période		3 035 900	2 676 200	2 676 200
	- Émission en nominal		1 136 100	246 500	741 200
	- Rachat en nominal		-1 146 300	-19 000	-381 500
	Sommes non distribuables :	3.5	-602 549	-387 094	-584 441
	- Des exercices antérieurs		-584 441	-327 617	-327 617
	- De l'exercice en cours		-18 108	-59 477	-256 824
	Sommes distribuables :		1 043	-10 921	16 986
	- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3.6	1 026	-10 930	16 977
	- Report à nouveau		17	9	9
	Actif net		2 424 194	2 505 685	2 468 445
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 440 067	2 530 609	2 492 313

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Période du 01/04 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	38 161	38 161	27 179	27 179	89 951
- Dividendes des actions		33 938	33 938	22 154	22 154	84 926
- Revenus des titres OPCVM		4 223	4 223	5 025	5 025	5 025
Revenus des placements à terme	4.2	1 342	1 354	3 095	3 172	5 700
Total des revenus des placements		39 503	39 515	30 274	30 351	95 651
Charges de gestion des placements	4.3	-7 845	-15 928	-8 447	-17 068	-33 569
Revenus nets des placements		31 658	23 587	21 827	13 283	62 082
Autres charges d'exploitation	4.4	-11 762	-23 298	-11 731	-23 306	-47 032
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		19 896	289	10 096	-10 023	15 050
Régularisation du résultat d'exploitation		3 116	737	-951	-907	1 927
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		23 012	1 026	9 145	-10 930	16 977
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-3 116	-737	951	907	-1 927
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-86 992	133 967	-132 664	-71 668	-229 293
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-30 542	-141 250	15 774	45 891	46 705
Frais de négociation		-1 366	-3 084	-1 880	-2 291	-2 545
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLES		-118 900	-10 367	-118 770	-28 068	-185 133
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	4.5	-99 004	-10 078	-108 674	-38 091	-170 083

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		Période	Période	Période	Période	Exercice clos le 31 décembre 2013
		du 01/04 au 30/06/2014	du 01/01 au 30/06/2014	du 01/04 au 30/06/2013	du 01/01 au 30/06/2013	
(Montants exprimés en dinars)						
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	19 896	289	10 096	-10 023	15 050
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-86 992	133 967	-132 664	-71 668	-229 293
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-30 542	-141 250	15 774	45 891	46 705
	Frais de négociation	-1 366	-3 084	-1 880	-2 291	-2 545
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-16 969	-16 969	-9 339	-9 339	-9 339
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<i>Souscriptions :</i>					
	- Capital	411 000	1 136 100	246 500	246 500	741 200
	- Régularisation des sommes non distribuables	-81 293	-196 601	-33 631	-33 631	-126 952
	- Régularisation des sommes distribuables	170	-3 977	-1 055	-1 055	2 430
	<i>Rachats :</i>					
	- Capital	-419 600	-1 146 300	-10 100	-19 000	-381 500
	- Régularisation des sommes non distribuables	66 558	188 860	1 443	2 222	55 261
	- Régularisation des sommes distribuables	2 946	4 714	105	148	-503
VARIATION DE L'ACTIF NET		-136 192	-44 251	85 249	147 754	110 514
ACTIF NET	En début de période	2 560 386	2 468 445	2 420 436	2 357 931	2 357 931
	En fin de période	2 424 194	2 424 194	2 505 685	2 505 685	2 468 445
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	30 343	30 359	26 673	26 762	26 762
	En fin de période	30 257	30 257	29 037	29 037	30 359
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	84,381	81,308	90,744	88,107	88,107
	En fin de période	80,120	80,120	86,292	86,292	81,308
TAUX DE RENDEMENT		-4,39%	-0,77%	-4,52%	-1,12%	-7,32%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS AU 30 JUIN 2014

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est à la rue Hédi Nouria 1001 - Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 juin 2014, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à leur juste valeur pour les titres non admis à la cote. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Evaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTES N°3 RELATIVES AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 30/06/2014	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		2 294 476	1 935 629	-358 847	79,846	-
- ARTES	27 600	240 819	205 454	-35 365	8,475	0,072
- ATL	35 000	118 075	87 360	-30 715	3,604	0,140
- ATTIJ BANK	8 000	141 238	146 832	5 594	6,057	0,020
- BEST LEASE	54 423	114 288	98 506	-15 782	4,063	0,181
- BNA	15 000	183 799	105 000	-78 799	4,331	0,047
- BTE (ADP)	8 000	228 552	209 680	-18 872	8,649	0,800
- CARTAGECEMENT	30 000	111 100	92 610	-18 490	3,820	0,017
- CIMBIZ	9 979	114 758	65 861	-48 897	2,717	0,023
- HANNIBAL LEASE (AA)	576	5 472	4 199	-1 273	0,173	0,010
- LANDOR	1 409	10 568	8 172	-2 396	0,337	0,030
- ENNAKL	14 000	157 299	134 218	-23 081	5,537	0,047
- ONETECHHOLDING (AA)	11 625	75 563	79 550	3 987	3,281	0,022
- POULINA	20 000	175 349	104 000	-71 349	4,290	0,011
- SERVICOM	1 211	26 238	22 675	-3 563	0,935	0,034
- SFBT	11 250	101 469	167 636	66 167	6,915	0,013
- SOMOCER	13 918	48 893	37 857	-11 036	1,562	0,048
- SOTIPAPIER (AA)	15 750	116 250	91 492	-24 758	3,774	0,121
- SOTUVER	6 000	37 762	37 812	50	1,560	0,030
- TELNET HOLDING	11 500	92 636	61 065	-31 571	2,519	0,104
- TPR	10 000	46 256	44 190	-2 066	1,823	0,022
- TUNISRE	15 000	148 092	131 460	-16 632	5,423	0,100
Droits :		362	174	-188	0,007	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- SITSDS	5 000	200	50	-150	0,002	0,032
- SVDS3	11 428	114	114	-	0,005	0,056
- TJDSO	4 500	45	-	-45	-	0,030
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		2 294 838	1 935 803	-359 035	79,853	-

NOTE N°3.2 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Gestionnaire (BNA Capitaux)	7551	8 153	7 874
Dépositaire (BNA)	294	294	297
Total en Dinars	7 845	8 447	8 171

NOTE N°3.3 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Commissaire aux comptes	4443	4 443	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	169	178	181
Autres (*)	3 416	11 856	6 556
Total en Dinars	8 028	16 477	15 697

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que le reliquat de dividendes à payer.

NOTE N°3.4 : CAPITAL

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Capital début de période :			
- Montant	3 035 900	2 676 200	2 676 200
- Nombre de titres	30 359	26 762	26 762
- Nombre d'actionnaires	141	145	145
Souscriptions réalisées :			
- Montant	1 136 100	246 500	741 200
- Nombre de titres	11 361	2 465	7 412
Rachats effectués :			
- Montant	-1 146 300	-19 000	-381 500
- Nombre de titres	-11 463	190	3 815
Capital fin de période :			
- Montant	3 025 700	2 903 700	3 035 900
- Nombre de titres	30 257	29 037	30 359
- Nombre d'actionnaires	138	143	141

NOTE N°3.5 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Sommes non distribuables des exercices antérieurs :	-584 441	-327 617	-327 617
- Résultat non distribuable exercice clos	-185 133	-268 696	-268 696
- Émission en primes d'émission de la période antérieure	-126 952	-45 862	-45 862
- Rachat en primes d'émission de la période antérieure	55 261	59 304	59 304
- Résultat non distribuable de la période Antérieure	-327 617	-72 363	-72 363
Sommes non distribuables de la période en cours :	-18 108	-59 477	-256 824
- Résultat non distribuable de la période en cours	-10 367	-28 068	-185 133
- Émission en primes d'émission de la période en cours	-196 601	-33 631	-126 952
- Rachat en primes d'émission de la période en cours	188 860	2 222	55 261
Total en Dinars	-602 549	-387 094	-584 441

NOTE N°3.6 : SOMMES DISTRIBUABLES

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Résultat d'exploitation	289	-10 023	15 050
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-3 977	-1 055	2 430
Régularisation lors des rachats d'actions	4 714	148	-503
Total en Dinars	1 026	-10 930	16 977

NOTES N°4 RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Période du 01/04 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Dividendes des actions	33 938	33 938	22 154	22 154	84 926
Revenus des titres OPCVM	4 223	4 223	5 025	5 025	5 025
Total en Dinars	38 161	38 161	27 179	27 179	89 951

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Période du 01/04 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Intérêts/Compte BNA	1 342	1 354	3 095	3 172	5 700
Total en Dinars	1 342	1 354	3 095	3 172	5 700

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Période du 01/04 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Rémunération du Gestionnaire	7 551	15 343	8 153	16 483	32 389
Rémunération du Dépositaire	294	585	294	585	1 180
Total en Dinars	7 845	15 928	8 447	17 068	33 569

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Période du 01/04 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Primes et indemnités	4 488	8 926	4 488	8 926	18 000
Jetons de présence	3 383	6 729	3 383	6 729	13 569
Redevance CMF	539	1 096	582	1 177	2 314
Honoraires	2 234	4 443	2 234	4 443	8 960
Autres	1 118	2 104	1 044	2 031	4 189
Total en Dinars	11 762	23 298	11 731	23 306	47 032

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Période du 01/04 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Résultat d'exploitation	19 896	289	10 096	-10 023	15 050
Résultat non distribuable (*)	-118 900	-10 367	-118 770	-28 068	-185 133
Total en Dinars	-99 004	-10 078	-108 674	-38 091	-170 083

(*) Le résultat non distribuable de la période s'analyse comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Période du 01/04 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Variation des plus ou moins-values potentielles	-86 992	133 967	-132 664	-71 668	-229 293
Plus ou moins-values réalisées	-30 542	-141 250	15 774	45 891	46 705
Frais de négociation	-1 366	-3 084	-1 880	-2 291	-2 545
Total en Dinars	-118 900	-10 367	-118 770	-28 068	-185 133

NOTES N°5 AUTRES INFORMATIONS

5-1 Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La BNA assure les fonctions du Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- Encaisser le montant de souscription des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.180 DT.